



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 22 mars 2024

Communiqué de presse

Point de situation sur l'avancée des mesures locales prises en faveur des agriculteurs

Le préfet de Tarn-et-Garonne, Vincent Roberti, a présenté ce vendredi 22 mars un point de situation sur l'avancée des mesures prises en faveur des agriculteurs.

Lors du Salon de l'agriculture, le Président de la République a pris 67 engagements déclinés en 7 thématiques :

- 1) Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire
- 2) Mieux reconnaître le métier d'agriculteur
- 3) Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs
- 4) Un meilleur accompagnement des filières avec la mise en place de plans d'urgence et de soutien
- 5) Protéger contre la concurrence déloyale
- 6) Simplifier la vie quotidienne des agriculteurs
- 7) Assurer le renouvellement des générations en agriculture.

En Tarn-et-Garonne, ce sont au total 10 millions d'euros d'aide versées aux agriculteurs :

- 1,5 M€ au titre du dispositif des calamités agricoles ;
- 2,5M€ au titre du dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) ;
- 2 M€ de fonds d'urgence (Etat et collectivités) suite à la tempête du 20 juin 2023 ;
- 1,3M€ au titre du fonds agriculture biologique ;
- 800 K€ au titre du fonds viticole ;
- 60 K€ au titre de l'indemnisation pour les élevages atteints par la maladie hémorragique épizootie (MHE) ;
- 1 M€ au titre de l'Indemnité solidarité territoriale (ISN).

S'agissant du versement accéléré des aides de la PAC, l'engagement d'un paiement au 15 mars a été tenu en Tarn-et-Garonne pour les 3300 dossiers déposés en 2023. Ce sont près de 54 millions d'euros qui ont été versés aux agriculteurs.

Dès le 29 février, des permanences à l'attention des agriculteurs en difficulté ont été mises en place les jeudis après-midi à la sous-préfecture de Castelsarrasin et les mardi après-midi à la DDT à Montauban. Les services de la DDT, de la DDETSPP, de la préfecture et de la DDFIP y sont présents afin d'apporter une réponse de premier niveau, et si besoin d'orienter les agriculteurs en second niveau vers la MSA ou encore la Chambre d'agriculture. En trois semaines, près de 120 exploitations agricoles ont pu être aidées et accompagnées.

Par ailleurs, un chantier de simplification, d'accompagnement et d'accélération des procédures a été lancé, notamment concernant les retenues d'eau. Sous la présidence du préfet de Tarn-et-Garonne, des réunions de travail avec les différents acteurs (syndicats agricoles, agence de l'eau, Grand Montauban, Tarn-et-Garonne Aménagement, ASA) ont été lancées le 8 février avec plusieurs réunions par mois et des visites de terrain visant à recenser puis planifier les projets d'investissement hydrauliques dans le département. Un comité de pilotage, présidé personnellement par le préfet et réunissant les services de l'État, les collectivités et la profession agricole, permet de suivre tous les mois le lancement et le démarrage de ces travaux, dont les premiers interviendront d'ici l'été 2024.

Les engagements pris par le Gouvernement et leur état d'avancée sont recensés, sur le site internet du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

<https://agriculture.gouv.fr/suivi-des-mesures-en-faveur-des-agriculteurs>